

WASTE MANAGEMENT - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

Liste des membres à jour au 6 septembre 2023

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
	Citoyen	Alain Gauthier		X
		Josiane Pagé		X
	Résident du Club du Faisan	Marie-Christine Poisson	X	
		Guillaume Perreault Smith	X	
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Sylvain Jutras	X	
		Anick Verville	X	
	Ville de Drummondville	Marie-Ève Vadnais	X	
		Sarah Saint-Cyr Lanoie		X
		Daniel Pelletier	X	
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien (Président)	X	
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart	X	
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque		X
Représentant des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville			X
Représentante du milieu agricole	UPA	Dorothea Beier		X

WM :

M. Marc-André Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville
Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste, protection en environnement pour le Marché de l'Est du Canada (WM)
Daniel Camara, ingénieur régional,

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur
M. Nicolas Lavoie, rapporteur

COMITÉ DE VIGILANCE
Lieu d'enfouissement technique de WM, Saint-Nicéphore
Maison GARAF
6 septembre 2023, 18 h

Ordre du jour (proposition)

18 h	Mot de bienvenue
18 h 05	Visite de site
19 h 35	Approbation de l'ordre du jour Approbation du compte rendu (réunion du 21 juin 2023)
19 h 40	Actions de suivi <ul style="list-style-type: none">• Lettres de remerciement• Portes ouvertes de septembre 2023• Revenir sur l'échéance des derniers travaux pour les cellules 5 à 8 (sera traité pendant la visite)• Revenir au Comité sur les enjeux associés au puits ES-5 et les pistes d'amélioration analysée par le GARAF (sera traité pendant la visite)• Faire un suivi sur les dépassements de la norme et l'avis de non-conformité pour l'aquifère profond (sera traité pendant la visite)• Revenir au Comité si Ramo a des rapports à soumettre aux autorités
20 h 00	Performance environnementale <ul style="list-style-type: none">• Biogaz (sera traité pendant la visite)• GES• Suivi sonore annuel Suivi du déplacement de l'entrée (sera traité pendant la visite)
20 h 20	Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Registre des plaintes• Registre des visites du MELCCFP
20 h 25	Divers et prochaines réunions <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 22 novembre 2023, à 19 h
20 h 30	Fin de la rencontre



Ordre du jour

- Visite de site
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du dernier compte rendu (réunion du 21 juin 2023)
- Actions de suivi
- Performance environnementale
- Suivi du déplacement de l'entrée
- Registre des plaintes et des visites du MELCCFP
- Divers et prochaine réunion



Actions de suivi

Lettres de remerciement

- Une première lettre de remerciement sera envoyée à M. Roger Leblanc pour son exceptionnelle participation au Comité de vigilance depuis sa création en 2006 en tant que représentant de la Ville de Drummondville comme Directeur du Service de l'environnement.
- Une deuxième lettre sera envoyée à M. Marc Tremblay pour sa participation en tant que représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Drummond.

Nouveaux membres

- Mme Marie-Ève Vadnais, Directrice du Service de l'environnement à la Ville de Drummondville remplace M. Roger Leblanc.
- M. Tommy Jodoin, président de la chambre de commerce et de d'industrie de drummond remplace M. Marc Tremblay.
- Mme Marie-Christine Poisson s'ajoute aux membres du Comité en tant que résidente du Club du Faisan.

5



Revenir au Comité si Ramo
a des rapports à soumettre aux autorités

Médias - Ramo

6





Performance environnementale

Biogaz (traité pendant la visite)

Rappel :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Les biogaz sont captés, valorisés ou brûlés au lieu d'enfouissement de Saint Nicéphore, depuis 1996.
 - Le règlement l'exige depuis 2009.
- Pour plus de détails sur le règlement (REIMR), voir :
 - Articles 32-33 : obligation de détruire ou valoriser le biogaz
 - Articles 62 et 67 : normes à respecter sur la présence de méthane
 - Article 68 : obligation de mesurer les volumes de biogaz captés en continu



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Réseau de tranchées horizontales



9



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Réseau de puits verticaux



10



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Valorisation des biogaz



11



Captage, valorisation et traitement du biogaz

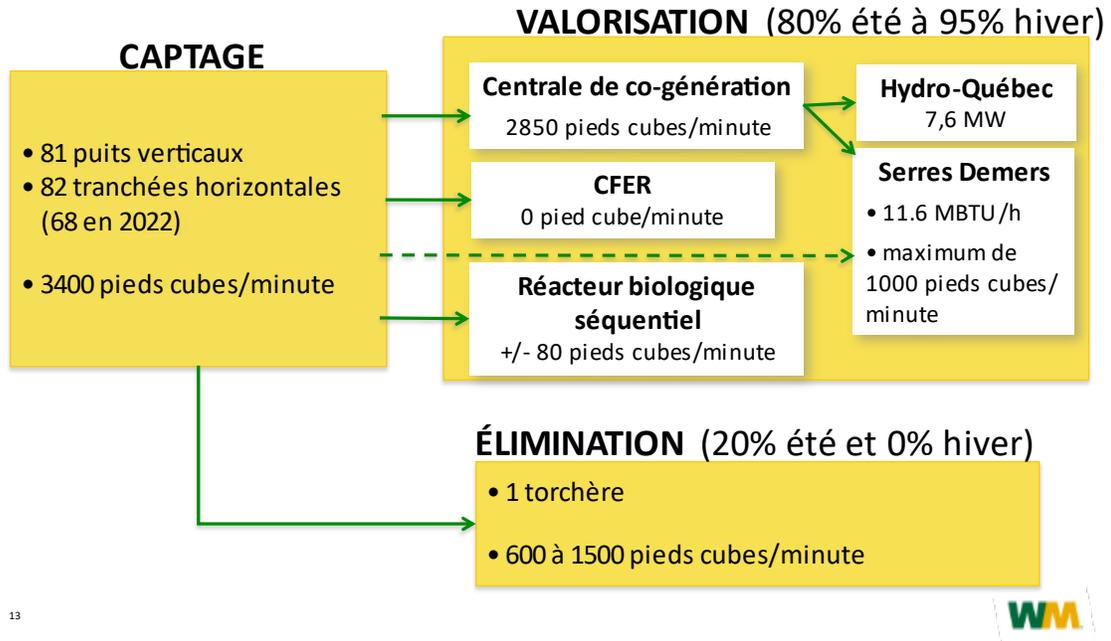
Centrale de destruction des biogaz



12



Bilan 2023



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Bilan - valorisation des biogaz (entre 80 et 95 %)

- 4 moyens utilisés pour la valorisation des biogaz :
 1. Centrale électrique (depuis 2021) : 73%
 2. Réacteur biologique séquentiel (depuis 2021) : 1 %
 3. CFER (depuis 2020) : 0 %
 4. Chauffage des Serres Demers (depuis 2021) : 26 %
 - 4.1 Biogaz : 58 %
 - 4.2 Chaleur des moteurs : 42 %
- Biogaz non valorisés :
 - Destruction dans des torchères à combustion interne

Captage, valorisation et traitement du biogaz

Faits saillants 2023

- Recouvrement final au Sud en cours. Préparation sur le toit de la phase 2, cellule 3A et du Talus Nord.



15



Suivi environnemental relié au biogaz

- Tel qu'exigé par le règlement, WM procède à un échantillonnage de surface de l'ensemble de la superficie du site- quadrillage complet.
- Échantillonnage réalisé à l'aide d'un instrument portatif mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant simultanément les concentrations de gaz mesurées.
- Les données sont automatiquement compilées et les concentrations de méthane sont superposées sur une carte à l'endroit où elles ont été mesurées.
- Le règlement exige que les concentrations mesurées soient inférieures en tout point à 500 parties par million en volume.

16



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Méthodologie



17



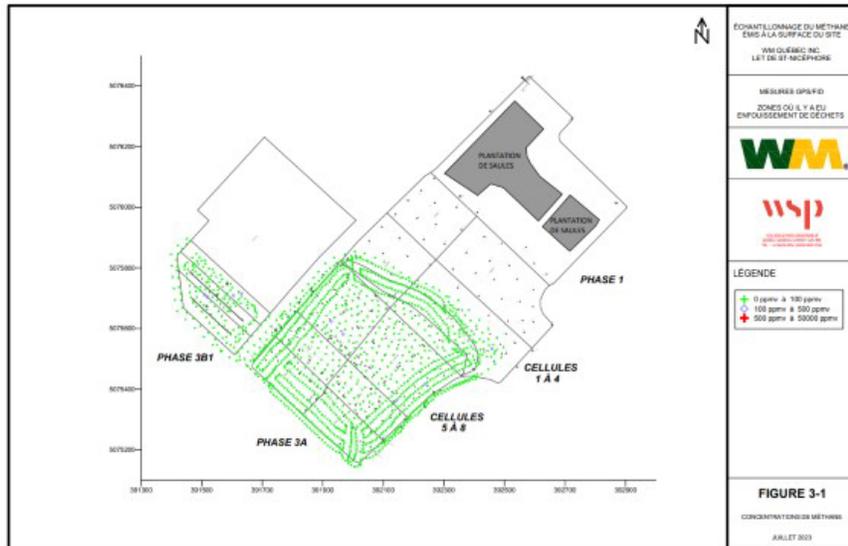
Captage, valorisation et traitement du biogaz



18



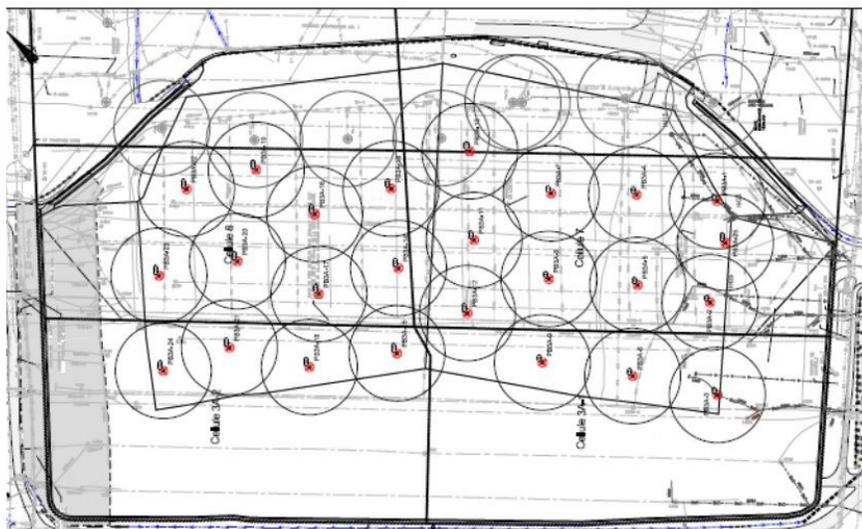
Captage, valorisation et traitement du biogaz



19



Captage, valorisation et traitement du biogaz



20



Performance environnementale : bilan des GES

Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants à l'atmosphère

- **2 cadres → Provincial et Fédérale**
 - Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (QC)
 - Programme de déclaration des gaz à effet de serre et la déclaration de certaines substances de l'inventaire national des rejets de polluants (Fed)
- **Uniquement le Québec, puisque le classement national est ce qui été demandé par le comité**
- But : recueillir les données sur les GES émis par les entreprises
- Toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) doit faire la déclaration au plus tard le 1^{er} juin de chaque année.

21



Performance environnementale : bilan des GES

Année	Quantité totale de GES (tonnes CO ₂ e)
2021	214 461
2022	217 775

Légère augmentation en lien avec l'augmentation du tonnage réceptionné entre 2021 et 2022

22



Suivi sonore

Le sujet est reporté pour le prochain comité– En attente du rapport suite à la visite de Yockell le 14 août 2023.

23



Suivi du déplacement de l'entrée

Suivi du déplacement de l'entrée

- Nous avons reçu la première demande d'information du ministère.
- Les plans pour construction sont en cours.
- Les travaux de construction débuteront lors de la réception des autorisations ministérielles.

25



Rapports d'activités

Registre des plaintes

1 plainte enregistrée depuis la dernière réunion

Date et heure	Mode de réception	T°	Personne ayant formulé la plainte	Nature de la plainte	Date de traitement par WM	Mesure(s) corrective(s)
30 août 14h33	Téléphone	N/A	Résident du Domaine de la Seigneurie St-Lucien	Odeur de gaz durant tout l'été / Présence nombreuse de goélands sur la rivière	30 août 2023	La plainte étant générale, WM a demandé d'avoir plus de précision. De plus, M. Lamothe lui a rappelé de ne pas hésiter à le contacter lorsqu'une situation de la sorte se produit. Les données concernant le suivi des goélands en 2023 sera transmis à ce résident lorsque produit.

27



Registre des visites du MELCCFP

1 visite depuis la dernière réunion

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
6 juillet 2023	Visite du poste de pesée et du site	Aucun commentaire – Demande des derniers rapports de calibration des balances	Aucun

28





Divers et prochaines réunions

Prochaine réunion

22 NOVEMBRE 2023
Bilan de l'année écoulée Projets environnementaux et communautaires Présenter échantillonnage du Ruisseau Paul Boisvert (GARAF) Résultats des travaux de l' <u>UdeS</u> Suivi du déplacement de l'entrée
Actions de suivi Suivi du déplacement de l'entrée Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP

* Suivi sonore reporté lors de cette séance

